

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1936

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Secteur Biodistrict Gerland - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de cour commune et non altius tollendi, d'une servitude de vues et de jours et d'une servitude de tour d'échelle grevant un terrain métropolitain cadastré situé 206 rue de Gerland

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrecand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorvtzoff.

Absents excusés : M. Charriot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Ederly (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1936**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Secteur Biodistrict Gerland - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de cour commune et non *altius tollendi*, d'une servitude de vues et de jours et d'une servitude de tour d'échelle grevant un terrain métropolitain cadastré situé 206 rue de Gerland

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La société en nom collectif (SNC) Pitch Immo est en cours d'acquisition d'un immeuble situé 206 rue de Gerland à Lyon 7ème, en vue d'une réhabilitation et d'une extension, et a déposé un permis de construire pour son projet.

Dans ce but, elle a sollicité la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Centre technique du Cuir, propriétaires de parcelles voisines, pour l'institution de servitudes.

II - Désignation des parcelles métropolitaines concernées

Pour réaliser son projet, la SNC Pitch Immo a demandé l'établissement de 3 servitudes grevant un terrain métropolitain, conformément au plan joint en annexe.

Pour ces 3 servitudes, le fond dominant est constitué des parcelles CD 151 et CD 153, en cours d'acquisition par la SNC Pitch Immo, et le fond servant est constitué des parcelles CD 152 et CD 154, propriété de la Métropole, situées 206 rue de Gerland à Lyon 7ème.

Les parcelles CD 152 et CD 154 ont respectivement une superficie de 1 m² et de 130 m². Elles forment une partie d'un square public et constituent donc du domaine public.

La constitution de servitudes sur ces parcelles est possible, en vertu de l'article L 2122-4 du code de la propriété des personnes publiques "*dans la mesure où leur existence est compatible avec l'affectation de ceux de ces biens sur lesquels ces servitudes s'exercent*".

Les servitudes à établir sont compatibles avec la destination de square public. Toutefois, elles ne peuvent être perpétuelles et pourront être remises en question si la destination des parcelles, constituant le fond servant, devait changer et remettre en question cette compatibilité.

III - Constitution des servitudes

Les 3 servitudes à constituer consistent en :

- une servitude de cour commune et *non altius tollendi* : elle s'exercera sur une bande d'une largeur de 4 m. Aucune construction ne sera possible sur cette bande. Toutefois, il sera possible de la végétaliser, d'y implanter des réseaux ou des aménagements de voirie ou de stationnement ou tout autre aménagement ne constituant pas une construction,

- une servitude de vues et de jours : le propriétaire du fond dominant pourra créer des ouvertures sur la façade de son bâtiment implanté en limite de propriété, instaurant des vues droites et des jours sur le terrain métropolitain constituant le fond servant. Ces ouvertures ne pourront être obstruées par l'édification d'un mur ou de n'importe quelle construction,

- une servitude de tour d'échelle : elle s'exercera sur une bande d'une largeur de 3 m. Le propriétaire du fond dominant pourra y installer échelle, échafaudage et toute installation lui permettant l'entretien, la réparation ou la reconstruction de son bien constituant le fond dominant, à ses frais et dans le respect du terrain constituant le fond servant appartenant à la Métropole, à la condition de prévenir celle-ci au moins 15 jours à l'avance.

Ces 3 servitudes seront instituées à titre réel et gratuit. Elles bénéficieront aux propriétaires successifs du fond dominant.

Elles seront régularisées par un acte authentique qui sera publié au service de la publicité foncière. Les frais liés à son établissement seront à la charge de la SNC Pitch Immo ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la constitution, à titre gratuit, grevant les parcelles CD 152 et CD 154 appartenant à la Métropole et situées 206 rue de Gerland à Lyon 7ème, au profit des parcelles CD 151 et CD 153 en cours d'acquisition par la SNC Pitch Immo :

- a) - d'une servitude de cour commune et *non altius tollendi*,
- b) - d'une servitude de vues et de jour,
- c) - d'une servitude de tour d'échelle.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ces servitudes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-310181-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
